

## **Lettre ouverte à l'ensemble des élus du Conseil Départemental du Finistère.**

Suite aux propos tenus par Monsieur Mael De Calan, président du Conseil Départemental du Finistère et diffusés sur France le mercredi 21 juin 2023, nous, associations finistériennes d'entraide aux Mineurs Non accompagnés (MNA) tenions à vous informer des éléments de réponse suivants :

Malgré les belles annonces du « plan MNA » de l'exécutif du Conseil Départemental, et toute la publicité qui va avec, la politique menée à l'égard des jeunes migrants non accompagnés dans le Finistère est toujours très préoccupante. Des jeunes ne sont pas pris en charge correctement quand ils ne sont pas tout simplement mis à la rue.

A Quimper, du fait de la fermeture précipitée du service MNA, les quelques jeunes restant à l'hôtel Dupleix seraient complètement livrés à eux-mêmes et désœuvrés sans l'aide des associations.

A Brest, la situation est catastrophique et les associations sont en grande difficulté pour faire face aux trop nombreuses mises à la rue : depuis janvier 2023, 19 jeunes mis à la rue à la suite d'un refus de reconnaissance de minorité de la part du service MNA du Conseil départemental du Finistère. Les propos tenus, mercredi 21 juin, par Monsieur De Calan sur France 3, au sujet de nombreux MNA mises à la rue sont scandaleux et mensongers. Il affirme : « aucun mineur mis à la rue dans le Finistère » Ils seraient tous majeurs et déclarés tels par la justice. Il accuse même les associations dénonçant cette situation de mentir au même titre que les jeunes soi-disant majeurs.

Ainsi, nous nous interrogeons : ces propos sont-ils révélateurs d'une non-maîtrise du dossier concernant les MNA ou d'un mensonge d'un élu en charge de la politique sociale du Département ?

Contrairement à ce que dit Monsieur le Président du Conseil Départemental, ce sont bien majoritairement des mineurs qui ont été mis à la rue sans décision judiciaire. En effet, l'évaluation réalisée par votre nouveau service MNA aboutissant à une non-reconnaissance de minorité et à un refus de prise en charge via l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est bien un acte administratif non validé par un juge. De plus, onze jeunes recueillis par Adjim Brest, après une mise à la rue du fait d'une évaluation négative de l'ASE, ont été reconnus mineurs en 2023. A la suite d'une requête présentée par des jeunes exclus, épaulés par l'association et des avocats, ils ont pu réintégrer l'ASE. Les derniers exclus de 2023 commencent à recevoir leurs documents d'identité en provenance de leur pays d'origine et en moyenne 90% des exclus que nous recueillons obtiennent un jugement favorable et sont réintégrés par l'ASE.

Nous sommes donc loin des promesses du fameux « plan MNA » du Conseil Départemental qui n'est, en fait, qu'une mise en conformité à la loi Taquet interdisant de laisser seuls des mineurs à l'hôtel. Par ailleurs, le président du Conseil départemental du Finistère reproche aux municipalités de ne pas prendre leur part ; mais il s'agit d'une compétence départementale et donc d'une obligation de prise en charge conformément à la loi. De plus, derrière les belles annonces, se profile une ASE à deux vitesses, où le prix de journée de prise en charge d'un MNA est deux fois inférieur au prix moyen d'un jeune de l'ASE. Derrière l'argument d'une « meilleure prise en charge des vrais MNA », selon les propos de Monsieur De Calan, se met, de fait, en place un système d'exclusion au moyen d'évaluations flash généralisées, sommaires, à charge et négatives. Cela n'a, semble-t-il, qu'un seul but : moins de MNA à la charge du département et plus de jeunes à la rue aidés par les associations.

Ainsi, nous demandons une véritable prise en charge pour ces jeunes exilés isolés. Nous demandons qu'ils soient logés et accompagnés correctement lorsqu'ils sont reconnus mineurs. Enfin, nous demandons la fin des mises à la rue de ces jeunes sans ressource jusqu'à l'épuisement de tous les recours leur permettant de prouver leur minorité. Nous demandons tout simplement le respect de leurs droits, conformément à la loi française et à la convention des droits de l'enfant.

Plus de mise à la rue de jeunes mineurs isolés dans notre département !!!

**Signataires :** Adjim (Brest), Les Utopistes en Action (Morlaix), Le Temps Partagé (Quimper), Patrons Solidaires du Finistère, 29 couleurs (Quimper)

